

foreign ownership and control; and this is not easy in a federal state and one which needs foreign capital. Controls, therefore, as I have said, must be fair and reasonable, reconciling our resolve that co-operation will not mean absorption with our realisation that Canada needs foreign capital, and the benefits of economic collaboration on the broadest possible basis.

Another way of putting it is that we must take action to protect our national position without going so far that we merely prejudice that position through irrational and discriminatory action which will provoke an inevitable and harmful reaction outside our borders.

One final point, which I have already mentioned by implication. Discussions with the U.S. authorities on foreign ownership and control in Canada, as well as any policies we adopt to protect our national interest, should take into account the international context in which the problem must be faced; the fact that foreign business is now in a new stage of international development and activity and is increasingly being carried on through multinational corporations competing for access into international markets, both for sales and for capital.

While this does not reduce or make easier the problem for Canada, indeed because of our proximity and our attractions to U.S. business, it may increase the problem, nevertheless we should do nothing to prevent or prejudice our own participation abroad in this new kind of international activity through our own multi-national corporations or through joint ventures.

This means that our policies in this field should be both protective and positive as befits a country which is both developing and developed. They must be protective against the dangers that come from too great a penetration of your economy from one foreign source. They must be positive to enable Canada itself to share in the advantages of this new kind of international business expansion which is bound to increase. It could also be of benefit to the whole world economy, and to ourselves as a part of it, but only

étrangers: cela n'est pas une tâche facile pour un état fédéral qui a besoin de capitaux étrangers. Les restrictions doivent donc, comme je l'ai dit, être justes et raisonnables. Notre décision d'empêcher que la collaboration se traduise par l'absorption, doit être compatible avec le fait que nous réalisons que le Canada a besoin de capitaux étrangers et des bénéfices de la collaboration économique dans la plus large mesure possible.

On peut aborder le problème de façon différente en disant que nous devons prendre des mesures pour protéger notre situation nationale sans aller jusqu'à nuire à cette situation par des mesures irrationnelles et discriminatoires, susceptibles de provoquer des réactions inévitables et dangereuses en dehors de nos frontières.

Permettez-moi de soulever un dernier point, que j'ai déjà mentionné de façon implicite. Les discussions avec les autorités américaines au sujet de la propriété et du contrôle étrangers au Canada, ainsi que les politiques que nous adopterons pour protéger notre intérêt national, devront tenir compte du contexte international dans lequel le problème doit être envisagé; on doit tenir compte du fait que le commerce étranger est présentement dans une nouvelle phase d'expansion et d'activité internationales, et qu'il est de plus en plus exploité par des sociétés commerciales internationales qui rivalisent entre elles pour l'accès aux marchés internationaux, tant pour la vente que pour l'investissement des capitaux.

Bien que ce fait ne soit pas de nature à atténuer ou à simplifier le problème du Canada, et que, de fait, notre problème pourrait s'en trouver accru à cause de notre proximité et de l'attrait que nous exerçons sur les financiers américains, nous ne devons néanmoins rien faire pour empêcher ou nuire à notre propre participation à l'extérieur du Canada à ce nouveau genre d'activité internationale, par l'entremise de nos propres sociétés commerciales internationales ou entreprises conjointes.

Cela signifie que nos politiques dans ce domaine doivent viser à nous protéger tout en étant positives, comme il convient à un pays qui se développe grâce aux investissements étrangers. Nos politiques doivent tendre à nous protéger contre les dangers qui résultent d'une trop grande pénétration de notre économie par les investissements provenant d'un seul pays étranger. Elles doivent être positives afin de permettre au Canada de profiter lui-même des avantages de ce nouveau genre d'expansion du commerce international, qui